



## Liste des lieux de remplissage de la déclaration fiscale 2019

Unité Actions intégration, janvier 2020

### Administration Fiscale Cantonale en collaboration avec l'Hospice Général

Rue du Stand 26, 1204 Genève

#### Dates et horaires

Du 17 février au 27 mars 2020

Lundi à vendredi de 10h à 15h

Accompagnement par des collaborateurs de l'Hospice général au remplissage de sa déclaration

#### Qui ?

- Personnes physiques : salariés, rentiers, sans activité lucrative, étudiants ou apprentis
- A l'exclusion des personnes exerçant une activité indépendante, des propriétaires immobiliers ou des détenteurs d'actions/d'obligations ou de parts de fonds de placement

### **BERNEX**

**CAS de Bernex**, rue de Bernex 313, 1233 Bernex. Tél. 022 420 39 30

Marche à suivre :

- 1) Récupérer le formulaire au CAS de Bernex ou sur le site internet <http://www.bernex.ch>, y noter ses coordonnées et y joindre les documents demandés
- 2) Payer 35 CHF à la Mairie de Bernex
- 3) Déposer son dossier au CAS de Bernex
- 4) Venir récupérer sa déclaration remplie au CAS de Bernex deux semaines plus tard (sauf information contraire transmise personnellement par téléphone par la fiduciaire)
- 5) Contrôler, signer et envoyer soi-même sa déclaration à l'administration fiscale

#### Dates

Du 3 février au 30 avril 2020.

#### Conditions

Habitants des Communes de Bernex, Confignon et de la Champagne disposant de revenus modestes. CHF 35.- par déclaration.

- ne pas posséder de bien immobilier
- ne pas posséder de fortune supérieure à 80'000 CHF
- disposer de revenus modestes (selon la grille disponible sur le [site](#) de la commune de Bernex)



## CAROUGE

**Service des affaires sociales de la ville de Carouge**, rue de la Débridée 3, 1227 Carouge.  
Inscription sur place uniquement (nombre de places limité), **dès le 20 janvier 2020.**

Horaires : de 9h à 11h et de 14h à 16h. Excepté les mardis et les jeudis, de 9h à 11h uniquement.  
Venir avec le n° et le code de contribuable, ainsi que CHF 25.-

### Conditions

Personnes domiciliées sur la Commune de Carouge.

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par personne supplémentaire.

Fortune ne dépassant pas les CHF 30'000.- pour une personne seule, CHF 50'000.- pour un couple et + CHF 5'000.- par personne supplémentaire.

CHF 25.- par déclaration payable à l'inscription.

Liste des documents à prendre sur internet <https://www.carouge.ch/permanence-impots>

### Permanences pour les jeunes (18 – 25 ans)

Trois permanences auront lieu : le 12, 18 et 25 mars de 16h à 19h.

Pour ce faire, n'oubliez pas de venir avec tous les documents nécessaires pour remplir votre déclaration.

- Revenus (certificats de salaires, chômage, rentes, bourses, etc.)
- Assurance maladie (LAMal, assurances complémentaires, subside d'assurance maladie)
- Factures de frais médicaux
- Attestation bancaire ou postale au 31.12.2019

## GRAND-SACONNEX

**CAS du Grand-Saconnex**, rue Sonnex 3-5, 1218 Grand-Saconnex. Tél. 022 420 39 90  
Renseignements et prise de rendez-vous sur place ou par téléphone.

### Dates

Du 1 février à 30 avril 2020.

Soirée info pour les jeunes de 18 à 25 ans durant la première quinzaine de mars.

### Conditions

Personnes domiciliées au Grand-Saconnex et à Pregny-Chambésy, disposant de revenus modestes.

CHF 35.- par déclaration.

## LANCY

**Service des affaires sociales**, Avenue Eugène-Lance 3, 1212 Grand-Lancy Tél. 022 706 16 66  
Sur rendez-vous.

**Inscription** au guichet du Service des affaires sociales à partir du 3 février et jusqu'au 31 mars 2020, muni des identifiants indiqués sur la déclaration d'impôts 2019 (numéro de contribuable et code de déclaration). Les inscriptions par téléphone ne sont pas acceptées.

Horaires : lundi 13h30 à 16h30, mardi 8h30 à 11h30, 13h30 à 18h, mercredi et jeudi 8h30 à 11h30, 13h30 à 16h30 et vendredi 8h30 à 11h30.

#### Conditions

Personnes domiciliées sur la commune de Lancy,  
Revenu annuel brut ne dépassant par CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par enfant à charge. Fortune ne dépassant par CHF 10'000.- pour une personne seule, CHF 12'000.- pour un couple ou famille.  
Prestation proposée aux bénéficiaires de l'Hospice Général, uniquement s'ils n'étaient pas bénéficiaires à 100% en 2019.

CHF 25.- par déclaration, à payer lors de l'inscription.

#### **Permanence impôts pour jeunes adultes**

Une permanence destinée aux jeunes majeurs de 18 ans à 25 ans afin de les guider dans l'établissement de leur première déclaration d'impôts se déroulera le lundi 9 mars 2020 ainsi que le jeudi 19 mars 2020 de 17h30 à 19h00 au Service des affaires sociales et du logement.  
Cette permanence est gratuite et sans rendez-vous.  
Des professionnels seront sur place pour guider leur apprentissage.

### **MEYRIN**

**Antenne fiscale**, Gilbert centre, Rue de la Prulay 2bis, 1217 Meyrin. Tél. 022 782 44 80  
Prendre rendez-vous dès le 5 février 2020 sur place ou par téléphone du Lundi au Jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 ou par courriel à [antenne.fiscale@meyrin.ch](mailto:antenne.fiscale@meyrin.ch)

#### Conditions

Personnes domiciliées à Meyrin et Satigny.  
Revenus ne dépassant pas CHF 43'000.- pour une personne seule, CHF 50'500.- pour les couples avec un enfant, plus CHF 6'100.- par enfant supplémentaire à charge. Fortune maximum CHF 50'000.-  
Les personnes ayant comme seul revenu en 2019 l'aide financière de l'Hospice général ne seront pas reçues mais renvoyées auprès de leur assistant social.

### **ONEX**

**Service social, santé et enfance**, rue des Evaux 13, 1213 Onex.  
Renseignements au tél 022 879 89 11.  
Email : [ssse@onex.ch](mailto:ssse@onex.ch)

Inscriptions sur place lundi, mercredi et jeudi toute la journée, mardi et vendredi matin.  
Du 10 février jusqu'au 27 mars 2020.

Venir avec le dernier avis de taxation fiscale ou attestation de revenus.

#### Conditions

Personnes domiciliées à Onex.  
Gratuit pour les bénéficiaires HG ou les personnes remplissant les conditions ci-dessous :



Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- par ménage (la rubrique 99.00 du dernier avis de taxation faisant foi). Si bénéficiaire AI ou AVS et/ou de prestations complémentaires : disposer d'une fortune mobilière inférieure à CHF 4'000.- pour une personne seule et CHF 8'000.- pour un couple (majoration de CHF 2'000.- par enfant à charge).

## PLAN-LES-OUATES

**Service de l'action sociale et de la jeunesse**, route des Chevaliers-de-Malte 5, 1228 Plan-les-Ouates.  
Tel. 022 884 69 60 Email : [social@plan-les-ouates.ch](mailto:social@plan-les-ouates.ch)

Inscription sur place dès le 4 février jusqu'à juin 2020, les mardis de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.  
Venir avec CHF 25.- par déclaration.

### Conditions

Personnes domiciliées à Plan-les-Ouates et Bardonnex.

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 60'000.-, fortune CHF 30'000.- pour une personne seule, CHF 80'000.- de revenu et CHF 50'000.- de fortune pour les couples, + CHF 10'000.- revenu et 5'000.- de fortune par enfant à charge.

CHF 25.- par déclaration.

## Ateliers pour les 18-25 ans

Une permanence impôts est proposée aux jeunes habitant-e-s de Plan-les-Ouates et de Bardonnex de 18 à 25 ans afin de les aider à remplir leur déclaration d'impôts.

L'atelier se déroule à Champ Ravy, Ch. de la Mère-Voie 58, le 11 mars, de 18h à 19h30.

Inscription au Service de l'action sociale et de la jeunesse, 022 884 69 60 - [jeunesse@plan-les-ouates.ch](mailto:jeunesse@plan-les-ouates.ch).

## THÔNEX

**Service de la cohésion sociale** Chemin de Bois-Des-Arts 52, 1226 Thônex (réception provisoire)  
Tél. 022 869 39 70 Email : [social@thonex.ch](mailto:social@thonex.ch)

Inscriptions dès le 8 janvier 2020. La déclaration d'impôt de l'année précédente sera demandée comme justificatif.

### Conditions

Revenu annuel ne dépassant pas des CHF 60'000.- pour une personne (CHF 80'000.- pour un couple et +10'000.- par personne à charge)

Fortune ne dépassant pas les CHF 30'000.- pour une personne (CHF 50'000.- pour un couple et + CHF 5'000.- par personne à charge)

CHF 25.- par déclaration

Toute personne dépassant ces barèmes devra payer le coût réel de la prestation.



## VERNIER

**CAS de Vernier**, 81 bis, avenue de Châtelaine, 1219 Châtelaine  
Sur rendez-vous dès le 3 février au tél. 022 420 47 40.

### Dates

Dès le 10 février. Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

### Conditions

Habitants de la Commune de Vernier.

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples et familles monoparentales avec un seul enfant + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.  
20fr par déclaration

**Service de la cohésion sociale**, 4/6, ch. de l'Etang, 1219 Châtelaine  
Sur rendez-vous dès le 3 février au tél 022 420 47 40.

### Dates

Dès le 10 février jusqu'à fin mai 2020. Tous les jours de la semaine.

### Conditions

Habitants de la Commune de Vernier.

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.  
CHF 20.- par déclaration.

Gratuit pour les personnes aidées financièrement par l'Hospice général.

Gratuit pour les jeunes entre 18 et 25 ans munis du bon de la commune de Vernier.

**Antenne des Avanchets**, rue du Grand-Bay 18, 1220 Avanchets.  
Sur rendez-vous au tél. 022 420 47 50. Dès le 23 janvier

### Dates

Dès le 12 février jusqu'à fin mai 2019, le mercredi.

### Conditions

Habitants de Vernier uniquement.

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule et CHF 60'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.  
CHF 20.- par déclaration.

Gratuit pour les personnes aidées financièrement par l'Hospice général.

Gratuit pour les jeunes entre 18 et 25 ans munis du bon de la commune de Vernier.



## VERSOIX

**Service Social Jeunesse**, route de Suisse 18, 1290 Versoix.

Inscriptions par téléphone au 022 775 66 58 dès le 1<sup>er</sup> février 2020, de 8h30 à 11h30.

### Dates

Du 10 février au 19 juin 2019, le jeudi de 8h30 à 11h30 et 13h15 à 16h00.

### Conditions

Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule et CHF 60'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.

Entre CHF 35.- et 80.- selon les revenus de la personne.

## VILLE DE GENEVE – ACTIONS IMPÔTS

Prendre rendez-vous du 3 février au 14 février 2020 pour les inscriptions, uniquement par téléphone au n° gratuit **0800 22 55 11**, tous les jours de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf le lundi à partir de 10h.

Lieu du remplissage des déclarations : sera indiqué lors de la prise de rendez-vous.

### Dates

Du 6 février au 1 mai 2020

### Conditions

- être domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève ;
- avoir un revenu brut annuel inférieur à :
  - CHF 40'000. – pour une personne seule,
  - CHF 50'000. – pour un couple,
  - CHF 10'000. – par enfant à charge ;
- disposer d'une fortune nette ne dépassant pas :
  - CHF 37'500. – pour une personne seule,
  - CHF 60'000. – pour un couple,
  - CHF 15'000. – par enfant à charge ;
- ne pas avoir un statut d'indépendant-e ;
- ne pas dépendre à 100% de l'Hospice général ;
- ne pas posséder de bien immobilier ;
- ne pas être imposé à la source.

CHF 30.- par déclaration.



## **POINT JEUNES - Hospice général**

12, Glacis-de-Rive – 1207 Genève

Renseignements au 022 420 55 55 du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00

### Dates

Sans rendez-vous, les 9, 16,19, 23 et 30 mars, 6 et 20 avril, 11 et 18 mai, ainsi que le 11 juin, de 18h00 à 20h00 (attention : heure limite d'arrivée : 19h30)

### Conditions

Jeunes entre 18 et 25 ans, prêts à remplir eux-mêmes leur déclaration fiscale avec l'aide du permanent.

## **AVIVO**

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève

**Inscriptions** : Prise de rendez-vous obligatoire dès le 27 janvier 2019 au tél. 022 322 13 95 ou sur place au 3<sup>ème</sup> étage, lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

### Dates

Du 10 février à 29 avril, les lundis, mardis et mercredis aux heures de bureau.

### Conditions

Tout public.

Tarif à demander sur place

Tarifs précis sur [www.avivo.ch](http://www.avivo.ch)

## **PARTI DU TRAVAIL**

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève – deuxième étage. Téléphone : 077 431 24 07

### Dates

Sans rendez-vous

Du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00.

### Conditions

Tout public. Etudiants, retraités, chômeurs : CHF 30.- ; salariés : CHF 50.-

**Maison de quartier des Eaux-Vives**, Chemin de la Clairière 3,

Permanence proposée par l'Office social du Parti du Travail

Dates : Tous les mardis du 25 février au 28 avril 2020 de 16h à 18h30 (sauf 14 avril: vacances scolaires)

Deux dates supplémentaires pour les retardataires sont ajoutées : les 12 et 26 mai

Conditions : apporter tous les documents utiles (déclaration d'impôt de l'année précédente, avis de taxation, certificats de salaires, attestation OCPA, pensions, subsides, coupons AVS, décompte et primes de l'assurance maladie, compte épargne et bancaires du 31.12, relevé de vos frais, etc.) demander un billet numéroté à l'accueil de la MQEV.

Tout public. CHF 50.-. CHF 30.- pour AVS, AI, chômeur, apprenti, étudiant.



## **ASSOCIATION ALTERNATIVES DETTES**

Cité Universitaire

Espace de quartier Champel / Chemin Edouard-Tavan 5bis - 1206 Genève

Sans rendez-vous et uniquement lors des permanences.

### Dates

Toute l'année, hors vacances scolaires de Noël, de Pâques et le mois d'août.

Les lundis de 18h00 à 20h00, les mardis de 10h00 à 13h00.

Liste des documents à prendre

[http://www.alternatives-dettes.ch/wpcontent/uploads/2019/02/impots\\_justificatifs\\_2018.pdf](http://www.alternatives-dettes.ch/wpcontent/uploads/2019/02/impots_justificatifs_2018.pdf)

Dates des permanences du mois disponible sur le flyer proposé sur :

<http://www.alternatives-dettes.ch/permanence-impots/>

Tout public.

CHF 52.- pour les non-membres ; CHF 32.- pour les membres.

Contact : [info@alternatives-dettes.ch](mailto:info@alternatives-dettes.ch) Site internet : [www.alternatives-dettes.ch](http://www.alternatives-dettes.ch)

**Attention** : pour les rendez-vous après le 31 mars, demander un délai auprès de l'administration fiscale (coût min. 20.-).